

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 24/07/2024

**Date de la convocation :** L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juillet à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.  
17/07/2024

**Membres en exercice :** 17  
**Présents :** 12  
**Votants :** 17  
**Présents :** Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Fabrice OLIVET, Maryse OULES, Valérie SEGUIER

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
**Représentés :** Benoit BASTIE représenté par Adrien BURATTO, Catherine COMBES représentée par Maryse OULES, Bérangère DETOLSAN représentée par Valérie SEGUIER, Jean-Luc PISTRE représenté par François BONO, Pauline VIVIES représentée par Bernard CALVET

**Absents ou excusés :**

**Secrétaire de séance :** Valérie SEGUIER

DE\_2024\_055

**Objet : Décision modificative budgétaire n° 1 – Budget communal**

Monsieur le Maire expose la nécessité ponctuelle de réaliser des mandats correctifs concernant la facturation de la cantine.

Monsieur le Maire propose la modification suivante :

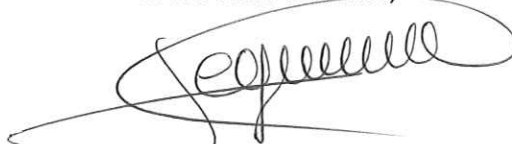
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
673 / 67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	Prévu : 0,00 €	+ 500 €
623 / 011	Publicité, publications, relations publiques	Prévu : 27 000 €	- 500 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 pour le budget communal.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 24 juillet 2024,

La secrétaire de séance,



Valérie SEGUIER

Le Maire



François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.